



FACHES THUMESNIL

Le 11 août 2021

Dossier suivi par : Christophe LEBRUN
Tel : 03 20 32 42 65
E-Mail : chlebrun@ville-fachesthumesnil.fr

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents
des Clubs Sportifs

Objet : Calendrier du PASS SANITAIRE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire et au vu de la recrudescence de Covid-19 ces dernières semaines, un nouveau calendrier présenté en 2 phases a été établi par le Ministère des Sports concernant l'exigence du pass sanitaire notamment dans les lieux de pratique des activités physiques et sportives.

Première phase à partir du 6 août 2021 : le pass s'appliquera dès le premier entrant (suppression du seuil de 50 personnes).

- Le pass sanitaire devra être obligatoire dans tous les ERP (Établissements Recevant du Public) couvert (X) ou de plein air (PA), quel que soit le nombre de personnes présentes (à l'exception des mineurs et des salariés des ERP).

- Ce pass sanitaire sera également obligatoire dans l'espace public pour toutes les manifestations autorisées ou déclarées, quel que soit le nombre de participants (à l'exception des mineurs).

- **Étape intermédiaire : au 30 août 2021** pass sanitaire est requis dans tous les établissements pour les majeurs, y compris les salariés et bénévoles sans exception.

Deuxième phase (à partir du 30 septembre 2021). pass sanitaire sera également obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans dans le cas mentionnés précédemment.

Pour rappel, l'obligation de présentation d'un pass sanitaire rempli dans le cas d'une présentation de :

- ▶ Un test négatif (PCR ou antigénique) datant de moins de 72h :
- ▶ Une attestation de vaccination (statut vaccinal complet) :
- ▶ Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (c'est à dire la production d'un résultat de test positif de plus de deux semaines et de moins de six mois).

Ces documents doivent être présentés à l'entrée public en format numérique ou en format papier. Le contrôle de l'identité ne relève pas du club. **Il est donc demandé à toutes les structures bénéficiant de créneaux au sein des équipements sportifs de la Ville de FACHES-THUMESNIL de mettre en place ce contrôle sanitaire de l'ensemble de son public** .

Merci de bien vouloir nous communiquer au plus vite en retour de ce courrier, la ou les personnes référentes au sein de votre structure qui sera(ont) chargée(s) de contrôler les « pass sanitaire ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments dévoués.

L'Adjoint au Maire Délégué,
aux Sports et aux Associations Sportives




Michel LEMAIRE



Hôtel de ville
50, rue Jean Jaurès
59 155 Faches-Thumesnil
Tél: 03 20 62 61 61 / Fax: 03 20 62 61 62
www.ville-fachesthumesnil.fr

Lille Métropole 